DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT-BENOÎT

HÔTEL DE VILLE, LE 09 JUIL. 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 19 Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

Date de la convocation	13 Juin 2025
Nombre de Conseillers en exercice	39
Nombre de présents	24
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	31
Suffrage exprimé	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Valentine SERRANO - Augustin CAZAL - Odile DAMOUR - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL - Jean Louis VITAL - Sylvie PAYET - Jean François CATAN - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH-ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Jack TAVEL - Hans DIJOUX - Rose-Lyne AMAYE MANDINY - Sabrina RAMIN - Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Christelle HOAREAU *représentée par M. Patrice SELLY*

Mme Anrifadjati TOILIBOU *représentée par M.* Augustin CAZAL

M. Vincent TERGEMINA représenté par Mme Valentine SERRANO

Mme Marie Sabine SAUTRON représentée par Mme Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL

M. Charles André SAINT PIERRE représenté par Mme Evelyne GLENAC

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX ép. LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL057062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Mairie
21 bis, Rue Georges Pompidou • 97470 Saint-Benoît • Ile de La Réunion
Téléphone 0262 50 88 00

ETAIENT ABSENTS :

MM. - Daniel SANDANON - Axel BOUCHER - Marie Michèle MARIAYE - Eric CARITCHY - Alicia HAYANO - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX –

OBSERVATIONS :

M. Augustin CAZAL était absent pour le vote des rapports 54 – 55 et 56

Mme Fara ARMOUGOM était absente pour les votes des rapports 59 à 63

Mme Sabrina RAMIN était absente pour les votes des rapports 55 et 56

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (**24** présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire	*Le Secrétaire de séance*
Patrice SELLY	*Patrice BOULEVART*

MAIRIE DE SAINT-BENOIT ★ REUNION ★

Acte rendu exécutoire

- **Par transmission en Préfecture le :** 09 JUIL. 2025
- **Et publication ou notification le :** 09 JUIL. 2025
- **Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :** 09 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL057062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

COMMUNE DE SAINT BENOIT
Direction Générale Adjointe Cadre de Vie
Service Foncier

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 Juin 2025
Délibération N° 057 – 06 - 2025

Objet

CESSION COMMUNE DE SAINT BENOIT / MONSIEUR S.
PARCELLE BH 741

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Saint-Benoît est sollicitée par Monsieur S., propriétaire de la parcelle cadastrée BH 440 sise le long de la rue des Fanjans à Chemin de Ceinture, pour l'achat d'une portion de terrain communal, attenante à sa parcelle.

Le terrain concerné, cadastré BH 741, d'une superficie de 380 m² comme indiqué sur le plan établi par le cabinet de géomètre-expert OUTRE-MER TOPOGRAPHIE ci-joint en annexe, est un reliquat de voirie du lotissement, déclassé du domaine public par la délibération N°068-09-2024 du Conseil Municipal en date du 04 septembre 2024.

Il est situé en zone urbaine (Ub) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.

Le prix de vente proposé par la Commune à l'acquéreur s'élève à 57 000,00 euros, et respecte l'évaluation émise par France Domaine.

Ainsi, l'acquéreur ayant donné son accord pour le paiement de ce prix, afin de donner suite à sa demande d'acquisition, le Maire propose à l'Assemblée :

- D'approuver la cession de la parcelle communale BH 741 à Monsieur S. au prix de : 57 000,00 euros, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,
- De l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférents,
- D'inscrire cette recette au budget communal.

La Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le 12 Juin 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport du Maire N° 057 06 2025 et son annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission « Cadre de vie »,

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la cession de la parcelle communale BH 741 à Monsieur S. au prix de : 57 000,00 euros, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser le Maire ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférents,
- D'inscrire cette recette au budget communal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL057062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Nombre de votant : … 31

Pour : …. 31

Contre :…. 0

Abstentions : ……..... 0

Le Maire	*Le Secrétaire de séance*
Patrice SELLY	*Patrice BOULEVART*

MAIRIE DE SAINT-BENOIT ★ REUNION ★

Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 09 JUIL. 2025
- *Et publication ou notification le :* 09 JUIL. 2025
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 09 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL057062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025